

**Le mois de décembre qui a commencé fraîchement, termine finalement en excédent de 2,25°C en moyenne journalière ! Pour l'instant nous n'avons eu qu'un seul jour sans dégel, le 22 décembre avec -0,7°C en maximale. Le 31 décembre on enregistrait le jour le plus chaud du mois avec 15,1°C (14,9°C la veille et 15,2°C le 1<sup>er</sup> jour de 2022 proche du record historique du 27 janvier 2003). Malgré la baisse des températures actuelles cette première décade de janvier reste elle aussi excédentaire de près de 2°C. La différence vient des pluies un peu plus soutenues.**

Mi décembre nous avons laissé les blés avec le constat d'un développement général limité. Nous étions rassurants sur le fait que les parcelles avaient encore bien le temps de générer un nombre de talles suffisant pour atteindre les potentiels. Avec les températures du mois de décembre et de première décade de janvier finalement excédentaires, les parcelles ont déjà bien rattrapé leur retard. Dans les parcelles qui drainent mal on peut toutefois avoir des problèmes d'asphyxie racinaires potentiellement bien plus préjudiciables. Cela est encore plus vrai en colza si les parcelles concernées étaient déjà préoccupantes entrée hiver.

## **COLZA**

On reparle un peu d'altises. Si vous avez suivi nos suggestions à l'automne, à savoir si vous n'avez pas fait vos Berlèze trop tôt pour bien prendre en compte le pic de pontes, il n'y a pas de raison que les niveaux d'infestation aient augmenté très fortement depuis.

Le prochain ravageur à surveiller à la reprise / début d'élongation sera le charançon de la tige. Il est trop tôt pour en parler, mais c'est le moment de se procurer des cuvettes jaunes. Dans les parcelles en conduite raisonnée elles sont le seul moyen d'évaluer le risque à la parcelle. Le BSV ne vous donnera qu'une fréquence de parcelles au seuil qui ne vous permettra pas de savoir si votre parcelle est concernée ou pas.

Il est trop tôt pour faire les pesées de matière verte sortie hiver, par contre c'est toujours le moment de commander vos diagnostic/conseil sur Mes Sat'im@ges. Rappelons que le service se base sur les photos archivées en routine et que même en commandant aujourd'hui, la matière verte entrée hiver sera bien prise en compte. Intéressant donc si vous n'avez pas pu prélever entrée hiver. En parcelles hétérogènes il est difficile d'avoir une pesée de matière verte représentative, l'outil de télé détection qui s'affranchi du problème de l'échantillonnage est donc particulièrement adapté. La seule « excuse valable » pour ne pas se servir de cet outil est d'avoir des parcelles enherbées ou avec des plantes associées. Dans ce cas il faut se contenter des pesées.

## **BLE**

Comme évoqué précédemment, les températures élevées de ces dernières semaines, ont permis aux blés et orges d'hiver de bien avancer dans les parcelles saines. Il n'y a donc pas d'inquiétude. La contre-partie est un relatif développement des potentiels de maladies, mais rien de préoccupant à ce jour.

Il est trop tôt pour commencer les prélèvements de reliquats d'azote, par contre c'est le moment de commander le service si ce n'est déjà fait. C'est particulièrement important dans les situations de précédent légumineuses, ou d'apports récents ou réguliers d'effluents. Assurez-vous toutefois que le préleveur respectera bien le protocole de prélèvement (8 carottes au strict minimum, 3 horizons, sur un cercle etc ...) sinon il vaudra mieux s'en tenir aux moyennes !

**Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 11 janvier 2022 » (BSV G.C. N°XX), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, I.Tinoco, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,... ).  
L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.  
Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

***La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.***